

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 AVRIL 2014**

Délibération
n° 2014.04.123

**Conseil de
surveillance des
établissements de
santé : désignation de
représentants au
Centre hospitalier
d'Angoulême**

LE DIX SEPT AVRIL DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 avril 2014**

Secrétaire de séance : Danielle BERNARD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Didier LOUIS, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Jacky BOUCHAUD, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Janine GUINANDIE, Philippe LAVAUD, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Absent(s) :

André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Gérard BRUNETEAU, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, François ELIE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Annie MARAIS, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, François NEBOUT, Jean-Philippe POUSSET, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Philippe VERGNAUD, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 AVRIL 2014

**DELIBERATION
N° 2014.04.123**

ORGANISATION DE LA STRUCTURE

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

CONSEIL DE SURVEILLANCE DES ETABLISSEMENTS DE SANTE : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CENTRE HOSPITALIER D'ANGOULEME

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires précise que « *les établissements publics de santé sont dotés d'un conseil de surveillance et dirigés par un directeur assisté d'un directoire.* ».

Le conseil de surveillance du Centre hospitalier d'Angoulême comporte 15 membres répartis entre trois collèges de cinq représentants chacun (collectivités territoriales et leurs groupements, représentants du personnel médical et non médical, personnalités qualifiées).

Le décret du 8 avril 2010 précise que, pour les conseils de surveillance à 15 membres, doivent être désignés *deux représentants d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune siège de l'établissement est membre*, en l'espèce la ville d'Angoulême.

Les représentants des collectivités locales ou de leurs groupements sont élus, en leur sein, par leurs propres organes délibérants. A défaut de désignation dans un délai d'un mois après la saisine du directeur de l'agence régionale de santé, le représentant de l'Etat procède à cette désignation.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Je vous propose :

DE DESIGNER Madame Fabienne GODICHAUD et Madame Annie MARC pour représenter le GrandAngoulême au conseil de surveillance du centre hospitalier d'Angoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

24 avril 2014

Affiché le :

24 avril 2014